

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

Date de la convocation :
30 novembre 2023

Date d'affichage :
30 novembre 2023

Objet

23.12.06.14-064

Assurances des risques statutaires
pour le personnel communal –
Signature du marché.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 19 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Frédérique CHARPENEL (Maire),

Présents : MMES et M. Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE Serge VIAROUGE, Patrick BEDAT, Sébastien FAISSOLLE, Michel CASTETS, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Marion GUILLAUD, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE-MORESMAU, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE Aurélie SOUBESTE, Florian DEYGAS, Sébastien TEULE.

Absents : MMES et M. Isabelle MAINPIN, Corinne MANCICIDOR, Sandra TOLLIS, Philippe SAINT-MARTIN, Elodie MONTERO,

Procurations : Mme Isabelle MAINPIN donne procuration à Mme Isabelle LABEYRIE, Mme Corinne MANCICIDOR donne procuration à Mme Florence CATUS, Mme Sandra TOLLIS donne procuration à M Patrick BEDAT, M. Philippe SAINT-MARTIN donne procuration à M. Florian DEYGAS.

Secrétaire de séance : Mme Marion GUILLAUD

Par délibération du 9 mai 2023, il a été décidé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour le renouvellement des assurances « risques statutaires » du personnel de la Ville, du CCAS et du SIPA.

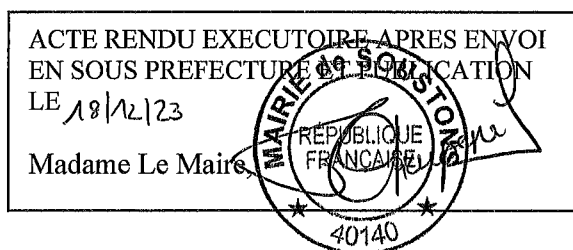
La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 septembre 2023 pour l'ouverture des plis, dont la date limite de réception était le 8 septembre 2023 à 12 heures, a demandé à ce qu'il soit procédé à l'analyse des quatre offres reçues.

La commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie le 20 octobre 2023 afin de prendre connaissance de l'analyse de ces offres sur la base des critères d'attribution pondérés suivants : valeur technique (60 %) et prix (40 %) et a attribué le marché des assurances des risques statutaires pour le personnel communal à CNP Assurances – 4 promenade Cœur de ville – 92130 ISSY LES MOULINEAUX, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- D'autoriser Madame le Maire à signer le marché d'assurances statutaires pour le personnel de la Ville de SOUSTONS, ainsi que les pièces s'y rapportant, avec CNP Assurances, au taux de 4,68 %, pour les garanties suivantes :
 - *Agents titulaires ou stagiaires CNRACL :*
 - *Décès*
 - *Accident et maladies imputables au service sans franchise*
 - *Maladie de longue durée ou longue maladie sans franchise*
 - *Maternité sans franchise*

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Soustons, le 8 décembre 2023
Madame Le Maire,
Frédérique CHARPENEL

